

Berne, le 2 février 1874.

Le Conseil fédéral a l'honneur d'informer Son Excellence Monsieur le Ministre de Portugal que l'Assemblée fédérale, dans ses séances des 27 et 29 janvier, a accordé sa ratification au traité de commerce conclu le 6 décembre 1873 entre la Suisse et le Portugal. Il prie en conséquence Son Excellence de bien vouloir faire de son côté les démarches nécessaires pour que Son Gouvernement donne aussi audit traité la ratification réservée.

Dès que cette ratification aura été accordée, le Conseil fédéral serait reconnaissant à Monsieur le Ministre de bien vouloir lui faire des propositions sur le jour et le lieu où l'échange des instruments de ratification pourra avoir lieu.

Il saisit en même temps cette occasion pour renouveler à Son Excellence les assurances de sa haute considération.

Au nom du Conseil fédéral suisse,

Le Président de la Confédération

*Lucern*

Le Chancelier de la Confédération

*St. Gall*

Son Excellence

Monsieur le Comte de Santa Isabel,  
 Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire de  
 Sa Majesté le Roi de Portugal près la Confédération Suisse,

Berne.

